

1. LETTRE DU RECTEUR MAJEUR

« VEILLEZ, RESTEZ EN TENUE DE SERVICE ET GARDEZ VOS LAMPES ALLUMÉES ! »

Un thème d'actualité. - « Vie et discipline religieuse ». - Résistance au concept de « discipline ». - Signification spirituelle de la « Règle de vie ». - Les raisons de l'Eucharistie. - Les exigences de la profession religieuse. - Former à la « liberté consacrée ». - L'autorité est un service d'animation et de gouvernement. - Sujets pour un examen de conscience. - Joseph et Marie.

Rome, solennité de saint Joseph
19 mars 1994

Chers confrères,

Je viens de rentrer d'Éthiopie où j'ai eu la joie de voir une part vivante et pleine d'espérance de notre vaste Projet africain. Il est assez impressionnant de vivre avec les novices et les jeunes confrères éthiopiens qui assurent l'avenir du charisme de Don Bosco dans ce grand pays. Rendons grâce à Dieu et aux généreux missionnaires qui y travaillent dans la fidélité et l'enthousiasme.

À cette rencontre reconfortante s'ajouteront dans les prochains mois deux encouragements puissants pour notre croissance : le Synode spécial des évêques africains et la béatification de la Fille de Marie Auxiliatrice Sœur Madeleine Catherine Morano.

— *Le Synode africain* aura lieu à Rome en avril. Son document de travail présente les grandes lignes pastorales pour l'avenir de tout le continent (inculturation, dialogue œcuménique et interreligieux, justice et paix – dignité de la personne et promotion de la femme –, et moyens de communication sociale). Il faut souligner que ce document se soucie d'adapter la pastorale des jeunes, vu que plus de 40 % de la population actuelle d'Afrique et de Madagascar a moins de dix-huit ans. Nous attendons avec une attention toute particulière les orientations à ce sujet. Le Père Lucien Odorico, conseiller général pour nos missions, a été choisi comme expert au service du Synode.

— *Sœur Madeleine Morano* sera la première bienheureuse FMA après la canonisation de Mère Mazzarello. Elle sera béatifiée à Catane le 30 avril prochain, au cours de la visite du Pape dans cette ville historique de Sicile. Sœur Madeleine est un modèle éminent de vie salésienne authentique. Commencée au contact personnel de Don Bosco, elle porte une intériorité apostolique particulière : union à Dieu, esprit d'initiative, activité et largeur de vue. Elle nous ramène aux sources de notre charisme et nous stimule à en renouveler la vigueur. C'est comme si elle nous invitait à faire du prochain Synode sur la vie consacrée, en octobre, une sorte d'aire de lancement pour vivre avec plus de fidélité et de courage l'héritage de notre Fondateur.

1. Un thème d'actualité

Le récent document du Vatican sur *La Vie fraternelle en communauté*, très concret et

renouvelé, parle du chemin de libération qui conduit les religieux à la communion fraternelle et souligne la nécessité d'un programme courageux de renoncement et de fidélité aux exigences de leur profession religieuse. Négliger ce point serait désastreux. « Comme on l'a noté de plusieurs côtés, dit le document, il y a eu là un point faible de la période de renouveau de ces dernières années. On a progressé dans la connaissance de la vie en commun, on en a exploré les différents aspects, mais on s'est moins soucié de l'effort ascétique nécessaire et irremplaçable pour une libération qui permette de faire d'un groupe de personnes une fraternité chrétienne. La communion est un don offert, mais requiert une réponse, un patient apprentissage et un combat afin de surmonter ce que nos désirs peuvent avoir de trop instinctif et changeant »¹.

¹ *La vie fraternelle en communauté*, Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, n° 23

Cette invitation m'incite à rappeler notre attention sur le thème vital de notre ascèse sous l'angle de la « discipline religieuse » et à l'approfondir.

Le titre que je donne à ma circulaire rappelle quelques formules significatives de Paul² et de Luc³. Elles viennent à point aujourd'hui pour nous avertir de contester avec l'Évangile le climat culturel de laxisme qui nous entoure. Il est certainement utile sinon urgent de réfléchir ensemble sur l'importance de l'ascèse pour vivre dans l'authenticité le don précieux de notre consécration apostolique.

² Cf. 1 Co 16, 13

³ Lc 12, 35

2. « Vie et discipline religieuse »

Lorsqu'il décrit la tâche du vicaire général, l'article 134 des Constitutions ne lui assigne pas de secteur particulier comme aux autres conseillers, mais il lui confie le soin d'un aspect global particulièrement important de notre vie. Cet aspect s'exprime par deux termes en rapport mutuel et donc inséparables l'un de l'autre : la « vie consacrée » et la « discipline religieuse ».

Ils sont inséparables l'un de l'autre parce qu'ils expriment la même réalité charismatique : lorsque l'article de la Règle traite de la vie consacrée, c'est dans l'optique de la discipline religieuse ; et lorsqu'il se réfère à la discipline religieuse, il le fait en vue de la vie consacrée. Ainsi notre vie de consacrés se caractérise dans le concret comme une pratique vécue selon une règle déterminée. Ce qui élargit positivement le sens à donner au terme « discipline » en le reliant à l'authenticité de la vie religieuse.

La tâche du vicaire général ne se confond pas avec le rôle de formation assigné au conseiller pour la formation, car elle renforce et intègre le souci global du Recteur majeur (dont il est précisément le vicaire), « de promouvoir, en communion avec le Conseil général, la fidélité constante des confrères au charisme salésien »⁴.

⁴ Const 126

C'est précisément à partir de ses réflexions sur l'article 134 des Constitutions, au cours de sa session plénière clôturée le 7 janvier dernier, que le Conseil général a étudié entre autres le thème de « la vie et de la discipline religieuse », et a demandé au Recteur majeur d'en rapporter certaines conclusions dans une de ses circulaires.

Une des tâches habituelles du Conseil général durant les sessions plénières est en effet d'approfondir certains thèmes de nature à mieux éclairer l'animation des confrères. Les conseillers se répartissent en commissions pour une première ébauche et l'apportent à la réunion plénière en vue d'aboutir ensemble à des conclusions pratiques. Les sujets d'étude éventuels sont choisis selon les priorités qui ressortent des contacts avec les provinces et de l'analyse des visites.

Nous avons constaté que la santé de la « vie et de la discipline religieuse » est en général suffisante dans la Congrégation, (même s'il faut regretter quelques cas individuels qui se fourvoient et des situations à améliorer), mais le sujet n'en reste pas moins d'actualité.

Les motifs qui poussent à réfléchir ensemble sont moins à rechercher dans le cadre même de la Congrégation que dans le climat général de dégradation culturelle : laxisme, relâchement éthique, baisse de la tension charismatique. Ce climat qui s'est développé dans la société actuelle ouvre les portes à une laïcisation très dangereuse même pour les instituts de vie consacrée.

Un auteur écrit à ce sujet : « Je parle du relâchement qui s'est vérifié dans le cadre de la pauvreté, de la chasteté et de l'obéissance : les vœux interprétés aujourd'hui de plusieurs côtés selon des critères fortement psychologiques et sociologiques, imprégnés de culture laïque. Je parle aussi du rejet que subissent des valeurs comme la prière personnelle, la méditation, l'ascèse, la direction spirituelle, l'humilité, le service, de la part d'une volonté trop humaine de se réaliser, d'arriver, de se gérer, de se mettre en avant »⁵.

Ce climat qui nous baigne, fait de relativisme

⁵ VALENTINO BOSCO,
Per una vita consacrata in difficoltà: strategia di governo, LDC
Turin 1992, p. 104

ainsi que d'horizons simplement anthropologiques, fait apparaître l'urgence et l'importance pour les religieux de l'ascèse exigée par leur charisme.

3. Résistance au concept de « discipline »

Les changements accélérés de ces dernières décennies ont contribué à rendre peu sympathiques (sinon antipathiques) certains mots du vocabulaire courant des religieux, comme « mortification », « observance », « discipline ».

Selon certains, le terme « mortification » serait porteur d'une anthropologie dualiste, à présent dépassée, au détriment du corps.

Celui d'« observance » aurait une teinte légaliste donnant la primauté à la norme au lieu des valeurs. Compte tenu de ce qu'il y a de vrai dans cette simplification, le Commentaire de nos Constitutions affirme : « Nos Constitutions n'entendent pas nous conduire dans un couvent pour y vivre en "observants", mais elles nous demandent de "rester avec Don Bosco" pour être des "missionnaires" des jeunes »⁶. Ce qui nécessite une ascèse plus exigeante encore.

Le terme « discipline » dérive de « discere » (apprendre) pour évoquer l'état du « disciple » qui doit modeler sa vie sur un enseignement et l'y conformer en pratique⁷. Mais au cours des siècles, il a vu en fait sa signification se restreindre et s'appauvrir au point de ne plus désigner que des normes réglementaires, et même des punitions concrètes ou des instruments utilisés pour les flagellations ascétiques (c'est ainsi qu'on disait, par exemple, donner ou recevoir tant de coups de discipline !).

⁶ *Le Projet de vie des sa-lésiens de Don Bosco*, Rome 1986 (1990) I, p. 32

⁷ Cf. ACG 293, juillet-septembre 1979, circulaire sur la *discipline religieuse*, p. 9 et suiv.

Il est clair que ce n'est pas ce sens étroit que nous adoptons. Nous ne parlons pas de discipline militaire ni même simplement pédagogique ou sportive. Nous nous référons au milieu biblique du disciple qui écoute et suit le Christ-Maître pour apprendre de Lui comment se comporter et pour conformer son style de vie aux grandes exigences de son mystère.

Rappelons quelques affirmations si parlantes en faveur de l'ascèse du disciple :

— l'évangéliste Luc : « Celui qui ne porte pas sa croix pour marcher derrière moi ne peut pas être mon disciple »⁸ ;

⁸ Lc 14, 27

— Matthieu : « Celui qui rejettera un seul de ces petits commandements et qui enseignera aux hommes à faire ainsi, sera déclaré le plus petit dans le Royaume des cieux »⁹ ;

⁹ Mt 5, 19

— l'exhortation de saint Pierre : « Préparez votre esprit pour l'action, restez sobres, gardez toute votre espérance »¹⁰ ;

¹⁰ 1 P 1, 13

— de saint Jean : « Voici comment nous pouvons savoir que nous connaissons Jésus Christ : c'est en gardant ses commandements »¹¹ ;

¹¹ 1 Jn 2, 3

— de saint Paul : « Veillez, soyez fermes dans la foi, soyez des hommes, soyez forts ! »¹².

¹² 1 Co 16, 13

On pourrait multiplier les citations, mais celles-ci suffisent pour faire comprendre la signification générale que nous donnons au thème.

Nous nous référons à une ascèse concrète, à une vigilance spirituelle, à une Règle de vie, à une façon tangible de vivre en disciple.

4. Signification spirituelle de la « Règle de vie »

Quand nous parlons de « consécration religieuse », nous nous plaçons bien au-dessus d'une simple orbite légale ou juridique ; nous entrons dans le concept biblique d'« Alliance », personnelle et communautaire, entre le Seigneur et nous. Il nous inonde de la puissance et des richesses de son Esprit, et nous nous donnons à lui radicalement. Mais ce que nous promettons dépasse, en soi, nos capacités de fidélité. Alors nous nous engageons à suivre une modalité ou Règle de vie déterminée en nous appuyant sur la puissance de l'Esprit pour la mettre en pratique. Ainsi nous rattachons aussi les grandes valeurs de la consécration à des médiations normatives précises qui nous servent de soutien, de défense et d'évaluation quotidienne dans la réalisation de notre projet spécifique de vie évangélique.

L'intéressante « Introduction » du Commentaire de nos Constitutions dit précisément que « par " Règle de vie " on entend non seulement la description de l'inspiration évangélique propre, mais aussi la norme pratique de la conduite religieuse, c'est-à-dire un itinéraire concret de " suite du Christ " comportant une " discipline " spirituelle et une méthodologie apostolique particulière, qui guide jour après jour la conduite personnelle et communautaire des profès »¹³.

Faire fi de ces médiations, c'est vider de son contenu ce que nous promettons. Comment, par exemple, vivre la radicalité de l'obéissance, de la pauvreté et de la chasteté en négligeant certaines normes spécifiques de notre style de vie ?

¹³ *Le Projet de vie des salesiens de Don Bosco*, Rome 1986 (1990) I, p. 28

Plus que la lettre de ces normes, il faut regarder les exigences vitales de la « grâce de la consécration » qui stimulent et imprègnent notre effort de cohérence : la vraie « observance religieuse » se situe à un niveau plus élevé et plus convaincu que la simple « observance légale ».

C'est donc à bon droit que le Concile Vatican II et le magistère des Papes qui lui a fait suite ont insisté sur son importance.

Le préambule du décret *Perfectae caritatis* déclare : « Maintenant, le Concile se propose de traiter de la vie et de la discipline des instituts dont les membres font profession de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, et de pourvoir à leurs besoins, selon les exigences de l'époque actuelle »¹⁴. Il réfère ensuite la discipline religieuse à l'observance fidèle de la Règle de vie.

¹⁴ *Perfectae Caritatis* 1

Dans sa belle exhortation apostolique *Evangelica testificatio*, le Pape Paul VI, à propos des dangers à surmonter dans le contexte actuel, dit aux religieux : « Qui ne voit toute l'aide que vous apporte, pour y parvenir, le cadre fraternel d'une vie régulière, avec des disciplines de vie librement consenties ? Celles-ci apparaissent toujours plus nécessaires à quiconque "revient à son cœur", au sens biblique du terme »¹⁵.

¹⁵ *Evangelica testificatio*
34

Et un peu plus loin : « C'est dire le sens des observances qui rythment votre vie quotidienne. Loin de les considérer sous le seul aspect de l'obligation d'une règle, une conscience avertie les juge aux bienfaits qu'elles apportent, en assurant une plus grande plénitude spirituelle. Il faut le dire : les observances religieuses requièrent, bien plus qu'une instruction rationnelle, ou une éducation de la volonté, une véritable initiation visant à *christianiser* l'être selon les béatitudes

évangéliques jusque dans ses profondeurs »¹⁶.

Nous voyons précisément dans la discipline religieuse une médiation indispensable pour « christianiser » notre être.

¹⁶ ib. 36

Pour mieux en saisir les motivations, nous pouvons regarder deux grands pôles de référence : l'Eucharistie et la profession religieuse.

5. Les raisons de l'Eucharistie

L'Eucharistie est certainement le moment le plus qualifié pour nous christianiser tout entiers. C'est là que nous développons chaque jour en nous les sentiments mêmes du Christ pour devenir ses « disciples ». Nous savons que les premiers disciples de Jésus n'ont pas commencé par se montrer spécialement observants d'une discipline ascétique : « Pourquoi tes disciples ne jeûnent-ils pas comme les disciples de Jean et ceux des pharisiens ? »¹⁷ C'est qu'ils n'appartenaient plus à l'Ancien testament, lorsque le jeûne et la pénitence étaient essentiellement une imploration de la venue du Messie ; ils n'en avaient pas besoin parce que « l'Époux était avec eux ». Mais après Pâques, ils découvrirent un « temps de l'Église » où l'on attend et prépare la venue définitive du Seigneur dans la Parousie : « Un temps viendra où l'Époux leur sera enlevé : ce jour-là ils jeûneront »¹⁸.

¹⁷ Mc 2, 18

¹⁸ Mc 2, 20

Ce temps se caractérise par sa dimension eschatologique. Aussi la discipline ascétique ne sera pas abolie, mais elle acquerra *une modalité et un sens nouveaux* : elle sera le témoignage d'une vie en accord avec le Christ qui, à partir de l'Eucharistie, continue à répandre la grâce d'être

de vrais « disciples » pour relever les défis des temps et vaincre les assauts du péché.

Devant les pratiques ascétiques du judaïsme et d'autres religions, le christianisme manifeste son engagement ascétique dans un *esprit nouveau*, même si les pratiques peuvent sembler pareilles.

Il est donc important de saisir la nouveauté de cet esprit.

Dans l'Eucharistie, qui nous assimile au Christ pour constituer ensemble son Corps mystique dans l'histoire, nous pouvons facilement reconnaître les raisons profondes de cet esprit nouveau. Considérons-en deux : la « filiation divine » et la « solidarité humaine ».

— *LA FILIATION DIVINE*. D'une part, Jésus est le Fils unique du Père ; il vit dans la plus profonde communion avec Lui. Comme homme, il a exprimé cette communion par une obéissance parfaite, c'est-à-dire par cet amour filial que fut le don total de lui-même dans le sacrifice du Calvaire.

Le cœur humain de Jésus est celui d'un Fils obéissant jusqu'à la mort, mais il l'est parce qu'il est intensément Fils et non pour obéir à une loi : il est le Fils qui se complaît intimement à exécuter le projet du Père : « Mon Père, s'il est possible, que cette coupe passe loin de moi ! Cependant, non pas comme je veux, mais comme tu veux »¹⁹.

¹⁹ Mt 26, 39

— *LA SOLIDARITÉ HUMAINE*. D'autre part, Jésus est le Second Adam, le frère solidaire de tous les hommes, leur représentant et chef devant Dieu ; il est le Rédempteur qui lutte contre le Malin et se sent pleinement coresponsable du péché de ses frères. Le péché de l'homme est très grave vu que l'infinie miséricorde du Père ne le pardonne qu'à travers la croix. Mais à cause de sa solidarité

radicale, le cœur de Jésus – même s'il est de l'Agneau innocent – estime qu'il a la mission et le devoir inhérent à sa fraternité authentique et radicale d'expié le mal de l'histoire de l'homme.

Ces deux motivations de fond expriment la nouveauté du mystère de l'Incarnation et par le fait même l'originalité de la nouvelle Alliance : devenir « disciples » pour « christianiser notre être » comporte un esprit nouveau dans toute l'ascèse pénitentielle. L'Eucharistie oriente tout pour faire de nous des « disciple » qui se nourrissent le cœur des sentiments mêmes du Christ : de sa qualité de Fils de Dieu (« fils dans le Fils » !) et de sa solidarité avec les hommes (coresponsables avec Lui dans la Rédemption).

Toute l'attitude du vrai « disciple » (sa « discipline » !) se situe au creux de cet amour qui est don de soi dans la filiation obéissante au Père et dans la solidarité rédemptrice des péchés, surtout de ceux de ses destinataires et de ses frères.

En face du mystère eucharistique, la discipline religieuse est une médiation concrète pour « christianiser » notre vie : elle ne permet en aucune façon la négligence ascétique, l'individualisme, l'indépendance arbitraire, les mesquines compensations contraires à la radicalité des conseils évangéliques, le style de vie superficiel du monde privé de l'esprit des béatitudes (Jésus n'a jamais songé à dire : « La discipline, je la vis à ma façon ! »).

6. Les exigences de la profession religieuse

Un autre pôle de référence pour valoriser la discipline religieuse est, pour nous, la profession : « Les Constitutions obligent chaque confrère en

vertu des engagements qu'il a pris librement devant l'Église par sa profession religieuse »²⁰.

Nous l'avons déjà dit plus haut et nous en avons parlé dans deux circulaires : en 1986 pour préparer les célébrations du premier centenaire de la mort de Don Bosco²¹, et en 1987 lorsque j'ai présenté le « Commentaire » des Constitutions²².

La profession présente deux faces particulièrement significatives : la consécration comme « pacte d'Alliance », et la pratique de vie qui constitue notre « carte d'identité dans l'Église ».

La consécration spéciale qui a lieu dans la Profession religieuse unit *dans un pacte d'alliance mutuelle* l'initiative de Dieu (qui assure l'assistance et la puissance de l'Esprit-Saint) et le don de soi que Lui fait le profès : ce pacte se définit par une mission spécifique, une dimension communautaire déterminée et une pratique radicale des conseils évangéliques²³.

L'Alliance comporte de la part de Dieu la fidélité indéfectible à son geste consécuteur et, de notre côté, l'engagement de donner toutes nos forces²⁴ à suivre le projet de vie évangélique de notre Fondateur (le « patriarche » de notre Alliance).

Il s'agit d'un pacte totalement libre, où les engagements qui s'assument ne sont pas en soi obligatoires pour tous les fidèles, mais le deviennent pour les consacrés précisément en vertu du pacte de leur profession. Il exige de la loyauté parce qu'il concrétise une amitié qui se veut indissoluble. Le religieux renforce son Alliance en exerçant chaque jour sa « liberté consacrée » ; la consécration, en effet, entraîne et affermit la liberté à travers une discipline évangélique particulière. Mais c'est plus loin que nous dirons un mot des

²⁰ Const 193

²¹ ACG 319, octobre-décembre 1986

²² ACG 320, janvier-mars 1987

²³ Cf. Const 3

²⁴ Cf. Const 24

rapports entre la liberté et la discipline. Pour le moment, il suffit de souligner que la profession religieuse, en tant que pacte d'amitié réciproque, comporte de notre part une vraie « fidélité à l'engagement pris » comme « réponse toujours renouvelée à l'alliance particulière que le Seigneur a scellée avec nous »²⁵.

²⁵ Const 195

Ainsi la négligence de la discipline religieuse devient-elle en fait un attentat contre la profession et une déloyauté vis-à-vis de l'amitié que nous avons nouée publiquement avec le Seigneur.

— La « carte d'identité » qui est remise à celui qui fait la profession, s'appelle d'ordinaire « Règle de vie » : elle définit tant « les richesses spirituelles » du charisme de notre Fondateur dans l'Église, que tout « le projet apostolique de notre Société »²⁶, avec des dispositions concrètes sur les modalités de la convivialité, les normes communautaires, la formation et la coresponsabilité dans l'exercice des différents rôles.

²⁶ Const 192

La formule même de notre profession déclare explicitement notre engagement concret : « selon la voie évangélique tracée par les Constitutions salésiennes »²⁷. Ces Constitutions « représentent notre code fondamental » complété par « les Règlements généraux », les « délibérations prises par le Chapitre général », les « Directoires généraux et provinciaux » et « d'autres décisions émanant des autorités compétentes »²⁸.

²⁷ Const 24

²⁸ Const 191

Ainsi le Règle propose une discipline religieuse concrète qui guide effectivement « la vie et l'action des communautés et des confrères »²⁹ dans une pratique vécue qui est « beaucoup plus qu'une simple observance (légale) ; elle exige une fidélité soutenue par un témoignage personnel, par une communion de vie dans la communauté, par une

²⁹ Ib.

créativité pastorale qui réponde aux défis des temps, par une conscience de l'Église locale et universelle, par une prédilection pour la jeunesse pauvre d'aujourd'hui, par un infatigable esprit de sacrifice pour chaque jour de l'année »³⁰.

³⁰ *Le Projet de vie des salésiens de Don Bosco*, Rome 1986 (1990) I, p. 31

Pourquoi faisons-nous de la Règle notre « carte d'identité dans l'Église » ? Parce qu'elle est la description officielle, approuvée par le Siège apostolique et professée par les confrères, du visage spécifique du charisme salésien de Don Bosco.

Nous savons que l'Église est, dans le monde, le « sacrement » universel du salut, c'est-à-dire un signe visible qui communique son mystère selon des modalités existentielles précises et perceptibles. Dans le Peuple de Dieu, il y a d'innombrables formules pour signifier la mission ecclésiale de salut, et des façons multiples d'exercer l'unique sainteté ; aux religieux en particulier revient de témoigner que le monde ne peut être sauvé sans l'esprit des béatitudes.

Or les charismes de vie religieuse sont nombreux, chacun avec sa pratique de vie particulière, par laquelle il manifeste aux autres la nature de sa vocation et de sa mission propres. L'observance des indications et des dispositions de la Règle de vie entre ainsi, globalement, dans le cadre de cette caractéristique « sacramentelle » de l'Église par laquelle elle présente au monde le mystère du Christ « soit dans sa contemplation sur la montagne, soit dans son annonce du royaume de Dieu aux foules, soit encore quand il guérit les malades et les infirmes et convertit les pécheurs à une vie féconde, quand il bénit les enfants et répand sur tous ses bienfaits, accomplissant en tout cela, dans l'obéissance, la volonté du Père qui l'envoya »³¹.

³¹ *Lumen gentium* 46

Par la pratique de notre Règle de vie, nous offrons aux yeux du monde un aspect bien précis de la nature sacramentelle de l'Église, comme « signe » universel de salut.

Évidemment notre Règle de vie, élargie au sens indiqué à l'article 191 de nos Constitutions, offre différents niveaux de référence à la discipline religieuse, et rend ainsi possible, en des circonstances spéciales, la dispense temporaire par les supérieurs majeurs « de tel ou tel des articles disciplinaires »³². Ici, l'adjectif « disciplinaires » est pris au sens juridique restreint et désigne telle ou telle norme concrète ou disposition réglementaire qui ne touche pas nécessairement le projet même de notre carte d'identité³³.

Mais loin de diminuer l'importance globale de la discipline religieuse, ces exceptions éventuelles en confirment la validité et la signification théologale et ecclésiale profonde. Cela nous est rappelé, avec clarté et une conviction transmise dans la Famille de génération en génération, au seuil des Constitutions : « Le livre de la Règle est pour nous, salésiens, le testament vivant de Don Bosco : « Si vous m'avez aimé dans le passé, nous dit-il, continuez à m'aimer à l'avenir par l'exacte observance de nos Constitutions “ » »³⁴.

« Être avec Don Bosco », c'est faire de la profession la source de notre sainteté : « Les confrères qui ont vécu ou qui vivent en plénitude de la profession nous aident et nous entraînent sur le chemin de la sanctification. Le témoignage de cette sainteté [...] constitue le don le plus précieux que nous puissions offrir aux jeunes »³⁵.

Ainsi, la discipline religieuse est-elle pour nous un point caractéristique de l'ascèse chrétienne

³² Const 193

³³ Il vaut la peine de lire tout le commentaire de l'article 193 : *Le Projet de vie des salésiens de Don Bosco*, Rome 1986 (1990) III, p. 326-329

³⁴ Const, Préambule

³⁵ Const 25

indispensable au « disciple » qui veut participer vitalement, comme Don Bosco, au mystère de son Maître.

7. Former à la liberté consacrée

Notre liberté de disciples est « consacrée », c'est-à-dire purifiée, affermie par l'Esprit-Saint et promue à une plus grande authenticité humaine. Il est peut-être utile de réfléchir brièvement sur les rapports de la liberté avec la discipline parce qu'à première vue, ces deux valeurs peuvent sembler antinomiques ; comme si l'accroissement de la liberté diminuait la discipline et le renforcement de la discipline réduisait la liberté.

Beaucoup considèrent comme « libre » celui qui a le pouvoir de décider toujours de façon autonome selon ses goûts et sa volonté, qui peut choisir et changer quand il lui plaît, qui est maître de ses décisions sans dépendre d'autrui. C'est une caricature évidente qui ne respecte pas la réalité, même si elle comporte un peu de vrai.

Certes, la liberté est une valeur fondamentale de l'homme ; elle mérite une attention privilégiée parce qu'elle le constitue dans son être le plus profond. La personne se perfectionne elle-même par les initiatives de sa liberté, mais avec une conscience droite éclairée par la « vérité » objective et un agir vraiment libre, non esclave de passions, d'idéologies, d'injustices, de conditionnements ni de maladies ou de carences dans son développement personnel.

« On ne peut, affirme le saint-Père dans sa *Lettre aux familles*, comprendre la liberté comme la faculté de faire n'importe quoi : elle signifie le

don de soi. De plus, elle veut dire : *discipline intérieure du don*. Dans la notion de don ne figure pas seulement l'initiative libre du sujet, mais aussi la dimension du devoir. Tout cela se réalise dans la " communion des personnes ". [...] L'individualisme suppose un usage de la liberté dans lequel le sujet fait ce qu'il veut, " définissant " lui-même " la vérité " de ce qui lui plaît ou lui est utile. Il n'admet pas que d'autres " veuillent " ou exigent de lui quelque chose au nom d'une vérité objective. Il ne veut pas " donner " à un autre en fonction de la vérité, il ne veut pas devenir " don désintéressé ". L'individualisme reste donc égoïste et

« *égoïste* »³⁶.
En effet, la liberté humaine a de nombreuses limites imposées tant par la nature que par la dimension dramatique de son existence même. Elle apparaît toujours en quelque sorte « prisonnière d'elle-même » et son développement plénier exige tout un effort de libération.

D'un côté, le péché constitue une véritable tragédie pour la liberté ; et de l'autre, si l'on veut atteindre un but et réaliser une mission, il est nécessaire d'assurer à la liberté des comportements qui vont au-delà de certaines inclinations naturelles. Il y a donc une « *liberté de* » ce qui est frein et oppression de la part du péché, et une « *liberté pour* » rejoindre un objectif. Elles exigent l'une et l'autre tout un travail difficile de libération et de renforcement.

En relation avec la liberté, il y a donc une sorte de discipline qui aide à réaliser un processus de libération « de » et de libération « pour ».

L'antinomie initiale entre la liberté et la discipline se résout par la médiation de la conscience, qui intériorise le bien fondé et la nécessité de la

* JEAN-PAUL II, *Lettre aux familles*, n° 14 (Documentation catholique n° 2090, 20 mars 1994, p. 262)

discipline pour la vivre dans la liberté, comme voulue personnellement et non comme imposée par autrui. C'est pourquoi il est important de former avec soin la conscience sur la signification et les apports de la discipline ; il faut développer une formation concrète à l'ascèse, à celle qui se rattache existentiellement au mystère eucharistique et à la consécration dans la profession religieuse. Si nous pensons notre discipline sous l'angle de l'Eucharistie et de la profession, nous saisissons immédiatement sa raison d'être, sa nécessité et son originalité.

Dans la formation de la conscience, il y a aujourd'hui le danger de ne pas accorder à l'ascèse l'importance qu'elle mérite. Il ne s'agit pas, pour raison d'ascèse, de s'accrocher à une mentalité ou à des pratiques d'un autre âge, ni de cultiver une sorte de servilité proche de l'hypocrisie. Mais bien de rendre concrètement praticable le don total de soi dans l'amour consacré.

Certes la discipline est inacceptable sans liberté, mais sans discipline la liberté est arbitraire et va à la dérive. Seule la conscience est capable de promouvoir une discipline soutenue par la liberté, qui ne relève ni de l'immobilisme conformiste ni du pharisaïsme légaliste. Ce qu'il faut, c'est établir un équilibre harmonieux entre la liberté et la discipline (et non pas liberté *ou* discipline, par conséquent) pour répondre à la contradiction irréductible que certains voient entre les deux.

Un auteur écrit : « Jésus se pose devant Dieu comme être obéissant et libre. En tant que fils obéissant, il accomplit la volonté du Père et suit aveuglément la loi qu'il impose ; en tant qu'être libre, il adhère à cette volonté par conviction intime, en pleine connaissance et d'un cœur

joyeux ; il la re-crée pour ainsi dire en lui-même. L'obéissance sans liberté est un esclavage, la liberté sans obéissance est arbitraire. L'obéissance suit aveuglément, la liberté ouvre les yeux. L'obéissance agit sans poser de questions, la liberté veut connaître la signification de ce qu'elle fait »³⁷.

Les yeux sur le Christ (« voie, vérité et vie ! »), modèle de parfaite harmonie entre l'obéissance et la liberté, le « disciple » focalise la formation de sa conscience sur cet aspect qui est à la racine de toute l'ascèse chrétienne. Et, comme salésien, il s'efforce chaque jour de concilier la contradiction apparente entre la discipline et la liberté pour vivre dans la fidélité le projet évangélique de sa profession religieuse.

Il lui faut lutter contre le mal, contre ses passions et ses inclinations, contre la mentalité mondaine envahissante (= liberté « de ») ; il doit aussi répondre aux exigences de la communion avec les confrères pour mettre sur pied un projet qui réalise concrètement la mission salésienne (= liberté « pour »). Tout cela exige de lui une ascèse constante et une discipline adaptée – une sorte d'entraînement quotidien –, observées avec courage et avec joie tant pour éviter l'infidélité, l'individualisme, la superficialité, le laxisme etc., que pour promouvoir à la fois l'alliance particulière avec Dieu et la mission commune dans l'Église.

De la sorte, s'il se forme une conscience de « disciple », le confrère trouvera des lumières et des stimulants pour sa liberté dans sa condition de « consacré », car il adoptera les exigences ascétiques d'une discipline assumée et pratiquée par conviction et volonté personnelle dans l'harmonie de la vie communautaire.

³⁷ D. BONHOEFFER,
Etica, Bompiani Milan
1969, p. 211-212

8. L'autorité est un service d'animation et de gouvernement

L'optique évangélique que nous avons donnée à la discipline religieuse suppose et exige la communion réciproque entre les confrères. Celle-ci implique que se rénove aussi bien l'exercice de l'autorité que la coresponsabilité dans la pratique de l'obéissance. Pour assimiler les axes postconciliaires du renouveau, des ordres d'en-haut ne suffisent pas. Il faut un travail d'animation intelligent et constant pour aider à former de nouvelles convictions. La relation entre l'animation et la formation permanente est la grande voie pour éduquer aujourd'hui à être de vrais « disciples ». Au lieu de parler de « supérieur » et de « sujets », il faut insister sur la coresponsabilité de confrères qui se trouvent en communion réciproque et avec des fonctions complémentaires : « La vocation commune comporte la participation responsable et effective de tous les membres à la vie et à l'action de la communauté »³⁸.

³⁸ Const 123

Cela ne supprime ni l'action de gouvernement ni la disposition fondamentale d'obéissance, mais en transforme profondément l'exercice en renforçant le partage et la coopération.

Évidemment il faut former la personnalité de chacun pour qu'il sache harmoniser dans le concret son rôle avec celui des autres, en particulier pour ce qui concerne le supérieur. Ce qui fait de temps en temps problème, c'est la distance et les préjugés qui se notent parfois vis-à-vis de celui qui porte le service de l'autorité. Celui qu'il faut pour remplir ce rôle n'est pas un « caporal », mais un pasteur à la fois frère, ami et père.

Mais il se trouve quelquefois chez l'un ou l'autre une sorte de déphasage dans l'exercice du rôle de l'autorité : il refuse d'assumer des charges, ou bien ne tient pas compte des exigences de la responsabilité et renonce à « promouvoir la charité, à coordonner le travail de tous, à animer, orienter, décider, rectifier »³⁹. Il néglige parfois aussi de faire fonctionner comme il faut les organes de participation et de coresponsabilité (conseils, assemblées etc.), ou n'a cure de la facilité avec laquelle tel ou tel confrère se dispense de certaines tâches explicitement indiquées (consultations, formalités à remplir pour les nominations, etc.).

³⁹ Const 121

Il est certain que les carences dans l'exercice de l'autorité ont une influence néfaste sur la discipline religieuse. Si un supérieur interprète son rôle en « complexé », dans une mentalité superficielle faussement démocratique, il réduit la communauté à une convivialité désorganisée et lui fait perdre l'orientation authentique de son projet pastoral et la vitalité organique de sa communion ; il ne peut alors parer aux individualismes.

Chaque membre doit s'intéresser au rôle de l'autre et, en particulier, à la fonction de coordination de celui qui exerce le service de l'autorité. C'est une aide réciproque indispensable, à développer dans un climat de fraternité sincère. L'effort de tous pour entretenir cette coordination est devenu prioritaire dans la méthode spirituelle qui fait des communautés un noyau d'amis-frères adonnés ensemble à la même mission.

Faire communauté, ce n'est pas seulement vivre ensemble, mais aussi apprécier et rendre complémentaires les rôles les uns des autres, en donnant une place privilégiée à l'exercice de l'autorité.

9. Sujets pour un examen de conscience

La discipline religieuse n'est pas une abstraction vague. Elle porte sur des points très concrets, précisés par la tradition salésienne et notre Règle de vie. Il vaut donc la peine, de temps en temps, d'en faire un examen de conscience personnel et communautaire.

Voici quelques thèmes générateurs pour un examen de conscience à propos de notre discipline religieuse :

- a. La vigilance ascétique personnelle ;
- b. La pratique des conseils évangéliques ;
- c. Les exigences de la vie commune ;
- d. La coresponsabilité ;
- e. Le projet éducatif et pastoral.

a. *La vigilance ascétique personnelle.*

Notre vie spirituelle a toujours deux faces complémentaires : l'une n'est pas l'autre, mais elles ne se séparent jamais ; elles vont toujours de pair au cours de l'existence. Ce sont la face mystique et la face ascétique. La première est la participation vivante au mystère joyeux de l'amour de Dieu et du Christ ressuscité ; la seconde souligne l'effort rédempteur de collaboration avec le Christ dans la lutte contre le péché. Il est indispensable de faire en sorte que la première puisse se réaliser dans notre condition humaine.

Le souci d'assurer la consistance de cette face ascétique, qui mobilise la volonté personnelle, n'implique aucune concession au pélagianisme, mais prolonge en nous des exigences historiques

concrètes de l'incarnation rédemptrice vécue par le Christ.

La vie consacrée on a toujours accordé une importance spéciale à la pratique ascétique, surtout chez les moines (le « monastère » s'appelait aussi « ascète »). Certes il y a des types variés d'ascèse, non seulement en fonction des charismes, mais aussi de la diversité des conceptions anthropologiques selon les temps et les cultures.

Nous, les salésiens, nous avons un charisme spécial de vie apostolique et nous le vivons à une heure où les sciences anthropologiques nous pousseraient à parler d'un type nouveau de culture. L'ascèse de notre spiritualité a donc sa modalité spécifique, à entretenir et à renforcer aujourd'hui. À commencer en chacun personnellement : ses convictions, ses réflexions sur l'esprit salésien, sa confrontation sincère avec notre Règle de vie.

Don Bosco « notre modèle »⁴⁰ nous éclaire à ce sujet.

Dans son fameux songe du personnage aux dix diamants⁴¹, il parle de notre « mystique » à propos des diamants placés sur la poitrine, centrés sur le mot d'ordre « donne-moi des âmes », c'est-à-dire sur la charité pastorale renforcée et vivifiée par les deux autres vertus théologiques. Il fixe notre attention sur notre « ascèse » avec les diamants du dos et, surtout, les deux diamants placés sur les épaules qui soutiennent tout le manteau. Ces deux diamants forment une sorte de charnière entre l'aspect mystique et l'aspect ascétique, et se traduisent de pair dans la vie quotidienne ; ce sont « le travail et la tempérance ».

Ce n'est pas le moment d'en développer la richesse, mais d'en indiquer l'importance spirituelle : il s'agit d'un thème vraiment fécond pour

⁴⁰ Cf. *Const* 21

⁴¹ Cf. ACS 300, avril-juin 1981

nous. L'article 18 des Constitutions offre une synthèse utile pour notre examen de conscience à ce sujet. L'aspect « spirituel » de la discipline saute aux yeux : car, nous l'avons dit plus haut, il ne s'agit pas d'une simple norme à observer, d'un article purement « disciplinaire » dont il serait possible de se faire dispenser même seulement à titre exceptionnel, mais d'une dimension de la sainteté salésienne.

L'examen à faire porte par conséquent sur une disposition évangélique de fond, sur laquelle pourront aussi se greffer des normes concrètes, parfois peut-être mineures, mais qui constituent l'épaisseur concrète du quotidien.

b. *La pratique des conseils évangéliques.*

Un important thème générateur de vigilance ascétique spéciale est la pratique des trois conseils évangéliques émis comme vœux dans la profession religieuse : l'obéissance, la pauvreté et la chasteté. Ils expriment avec quelle radicalité nous voulons être « disciples » du Seigneur.

Ici la grande discipline religieuse se concrétise en des attitudes permanentes, bien déterminées dans notre Règle de vie : « Nous suivons Jésus-Christ [...] et nous participons plus étroitement [...] à son anéantissement et à sa vie dans l'Esprit »⁴².

⁴² Const 60

— *L'OBÉISSANCE.* Dans le songe du personnage aux dix diamants, Don Bosco place l'obéissance au centre du carré du dos ; pour nous religieux de vie apostolique dont le charisme se caractérise tout entier par la mission, l'obéissance a une priorité qui guide toute notre vie consacrée. Il vaut la peine de

nous examiner avec attention en considérant les articles de la Règle qui traitent de ce vœu ; par lui, nous revivons – « en hommes libres et responsables » – « l'obéissance du Christ en accomplissant la mission qui nous est confiée »⁴³ ; nous mettons nos capacités et nos dons « au service de la mission commune »⁴⁴ ; « Plutôt que de faire des œuvres de pénitence, nous dit Don Bosco, faites celles de l'obéissance »⁴⁵ ; et dans cette optique sachons avoir des entretiens fraternels avec notre supérieur⁴⁶ pour confronter de façon existentielle notre fidélité à notre profession et notre manière de réaliser la mission commune.

⁴³ Const 64⁴⁴ Const 69⁴⁵ Const 71⁴⁶ Cf. Const 70

Et dans un climat de famille⁴⁷, le supérieur sera « au centre de la communauté, frère parmi des frères qui reconnaissent sa responsabilité et son autorité »⁴⁸.

⁴⁷ Cf. Const 16⁴⁸ Const 55

Dans l'actuel climat culturel qui environne la volonté humaine et sa liberté d'une mentalité d'autoréalisation, d'autogestion et d'individualisme dans l'action, le disciple du Christ obéissant devra se convaincre qu'il doit perfectionner sa liberté *en consacré* ; il aura à le faire de façon « personnelle », et jamais « individualiste ».

D'où l'importance d'une obéissance profondément convaincue, « en engageant “ les forces de son intelligence et de sa volonté, ses dons de nature et de grâce ” »⁴⁹.

⁴⁹ Const 67

— LA PAUVRETÉ du salésien, en sa qualité de « disciple » du Christ, a son réalisme très pratique et sa façon originale d'être vécue. Nous y avons réfléchi dans une récente circulaire⁵⁰ qui approfondissait le projet évangélique de notre Règle de vie. Nous avons aussi suggéré quelques points pour un « scrutinium paupertatis » (précisé par un appel de l'économiste général dans une intervention

⁵⁰ ACG 345, juillet-septembre 1993

détaillée) ; grâce à Dieu, bien des communautés ont déjà effectué des évaluations fructueuses à ce sujet.

Il y a ici toute une grande discipline religieuse – accompagnée aussi de normes très explicites – qui garantit la radicalité de notre marche à la suite du Christ.

Une pauvreté riche d'initiatives et de détachement du cœur, qui utilise avec générosité ses biens selon sa mission au service des pauvres. « Rappelez-vous bien, nous dit Don Bosco, que ce que nous avons n'est pas à nous, mais aux pauvres ; malheur à nous si nous n'en faisons pas un bon usage »⁵¹.

⁵¹ Const 79

N'oublions pas ce que notre Père nous a laissé par écrit dans son Testament spirituel : « Quand commenceront parmi nous les commodités et les aises, notre Société aura fini son temps »⁵².

⁵² *Constitutions de la Société de saint François de Sales*, Rome 1984, p. 257

— LA CHASTETÉ est, chez nous, « la vertu qu'on doit souverainement cultiver » (Don Bosco). « Notre tradition a toujours considéré la chasteté comme une vertu rayonnante, porteuse d'un message spécial pour l'éducation de la jeunesse »⁵³.

⁵³ Const 81

Elle comporte une discipline personnelle et communautaire importante. La pratique de la chasteté, en effet, « intéresse des inclinations particulièrement profondes de la nature humaine »⁵⁴ ; elle « libère et accroît notre capacité de nous faire tout à tous. Elle développe en nous le sens chrétien des relations personnelles, favorise de vraies amitiés et contribue à faire de la communauté une famille »⁵⁵.

⁵⁴ Const 82

⁵⁵ Const 83

Nous savons que les vœux que nous professons constituent trois faces complémentaires d'une unique disposition fondamentale : le don total de

nous-mêmes au Seigneur en vue de notre mission. En effet, c'est dans la sincérité et la joie avec lesquelles nous vivons notre célibat pour le Royaume que nous pouvons faire l'expérience concrète de la réalité et de la totalité de notre don : « Les conseils évangéliques en favorisant la purification du cœur et la liberté spirituelle, rendent active et féconde notre charité pastorale »⁵⁶. Surtout si nous pensons qu'une disposition essentielle du Système préventif est de « nous faire aimer » comme signes et porteurs de l'amour de Dieu pour nos destinataires. Un examen de conscience soigné et continu sur ce point garantit la radicalité non seulement de notre chasteté, mais aussi de notre pauvreté et de notre obéissance.

* Const 61

La discipline de la garde du cœur est un point fondamental de l'ascèse qui défend et promeut l'Alliance de la consécration. Cet aspect religieux indispensable est à entretenir chaque jour parce que « la chasteté n'est pas une conquête réalisée une fois pour toutes. Elle a ses moments de paix et ses moments d'épreuve »⁵⁷.

57 Const 84

D'où la nécessité de cultiver des dispositions précises et de recourir à des moyens pratiques et adaptés dans notre société hédoniste qui se distingue par la pseudo-libération du sexe. Il faut la plus grande sincérité avec nous-mêmes vis-à-vis des affections, ainsi que du courage pour couper court dès le début à certaines compensations répréhensibles.

Les Constitutions nous offrent un cadre pour nous examiner :

- Vivre dans le travail et la tempérance ;
- Pratiquer la mortification et la garde des sens ;
- Faire un usage discret et prudent des moyens de communication sociale ;

- Ne pas négliger les moyens naturels qui favorisent la santé physique et mentale ;
- Intensifier l'union à Dieu dans la prière ;
- Nourrir l'amour pour le Christ à la table de la Parole et de l'Eucharistie ;
- Fréquenter avec sincérité le sacrement de la Réconciliation ;
- S'ouvrir à un guide spirituel ;
- Se référer sans cesse à l'exemple de Don Bosco ;
- Recourir avec une confiance filiale à Marie Immaculée et Auxiliatrice ⁵⁸.

⁵⁸ Cf. Const 84

c. *Les exigences de la vie commune.*

Le choix communautaire est un point essentiel de notre consécration religieuse. La communauté n'est pas quelque chose de tout fait, mais une tâche à réaliser chaque jour. C'est à juste titre que le récent document du Vatican consacre un chapitre à « la communauté religieuse, lieu où l'on devient frères et sœurs ». Notre communauté salésienne a, en outre, son originalité et son style particulier. Il faut savoir le conserver et le renforcer. Et notre Règle de vie nous offre divers éléments importants pour l'organiser comme il faut.

Le CG23 a indiqué encore la « journée de la communauté » qui peut faciliter de temps en temps un examen de conscience soigné sur ce point vital.

Les liens pour vivre et travailler ensemble en communion fraternelle sont « la charité fraternelle, la mission apostolique et la pratique des conseils évangéliques » ⁵⁹, c'est-à-dire les composantes mêmes de notre consécration ⁶⁰ à assumer et à entretenir « personnellement » – nous l'avons déjà dit – sans « individualisme ».

⁵⁹ Const 50

⁶⁰ Cf. Const 3

Notre communauté apostolique « se caractérise par l'esprit de famille qui anime tous les moments de sa vie : le travail et la prière, les repas et les heures de détente, les rencontres et les réunions. Dans un climat d'amitié fraternelle nous mettons en commun les joies et les peines, et nous partageons dans la coresponsabilité les expériences et les projets apostoliques »⁶¹.

⁶¹ Const 51

Il faut en particulier revoir et assurer la dimension communautaire de la prière, si fondamentale et vitale pour construire une communauté dont les liens ne procèdent ni de la chair ni du sang.

Pour bâtir la communauté, il faut une méthode qui entraîne à la bonté, au pardon, à l'amitié dans la maison, aux vertus sociales de la convivialité, à la communication, à la pratique des conseils évangéliques en relation avec la communauté même ; et qui mesure aussi sa fraternité au renforcement de sa communion avec l'Église locale, avec la Famille salésienne et, en particulier, avec les fidèles laïcs les plus proches de nous.

d. *La coresponsabilité.*

La dimension communautaire de notre discipline religieuse doit développer chaque jour la coresponsabilité. La mission salésienne « est assumée et mise en œuvre en premier lieu par les communautés provinciales et locales »⁶², Il faut donc réfléchir en commun et revoir ensemble l'activité et l'efficacité de notre présence sur le territoire.

⁶² Cf. Const 44

Il sera donc nécessaire de faire un examen de conscience sur l'exercice de l'autorité et sur le projet apostolique de la communauté. Chaque confrère doit se sentir « membre » avec des

fonctions qui complètent celles des autres, en accord avec le supérieur. Celui-ci est un membre « travaillant en coresponsabilité à la mission apostolique »⁶³.

⁶³ Const 175

La coresponsabilité se traduit par une participation active et sérieuse aux divers niveaux où s'étend la dimension communautaire : la vie et l'activité de la maison, la participation à des travaux et des missions provinciales précises, ainsi que la collaboration sincère à des tâches spéciales du Recteur majeur avec son Conseil (comme, par exemple, la consultation pour le choix des responsables du gouvernement, Const. 123).

Il sera bon de faire cet examen niveau par niveau pour promouvoir et purifier la discipline de la coresponsabilité.

e. Le projet éducatif et pastoral.

Il semblerait à première vue qu'un examen de conscience sur notre discipline religieuse ne doive pas prendre en compte un projet d'action. Et pourtant si ! parce que notre volonté de renouveau se centre en bonne partie sur lui, et que la discipline même est une disposition spirituelle qui ne vise pas seulement à mettre en pratique des normes, mais aussi à éveiller la créativité, l'esprit d'initiative et la coresponsabilité en divers secteurs de notre mission.

Comme nous l'avons vu, nous sommes appelés à éduquer et à évangéliser en communauté ; le CG23 nous a rappelé de façon très concrète les tâches pratiques de la communauté⁶⁴, et celle-ci doit se présenter comme un « signe de foi », une « école de foi » et un « centre de communion et de participation ». Cela exige des confrères plusieurs

⁶⁴ CG23 n° 215 et suiv.

attitudes de discipline spirituelle, qui se concrétisent dans des programmes adaptés de formation permanente.

D'autre part la mise en pratique de l'article 31 des Constitutions pour collaborer dans l'Église à la nouvelle évangélisation est guidée par les indications normatives du deuxième chapitre des Règlements généraux, les articles 4-10, qui présentent un panorama exigeant de révision. Comment faire, par exemple, pour que la communauté soit vraiment le « noyau animateur »⁶⁵ de la communauté éducative et pastorale plus large ?

⁶⁵ Règl 5

La mise sur pied du « projet » exige présence et « coresponsabilité », et celle-ci se prolonge ensuite dans un travail sincère et constant de réalisation et de révision. En effet, la mise en œuvre du projet requiert une collaboration disciplinée. En d'autres termes, que chacun tienne sa part avec zèle et compétence et qu'il en rende compte à qui de droit ; qu'il n'assume pas indépendamment de la communauté (du supérieur) des engagements qui l'éloignent ou le limitent dans la réalisation du projet.

De la sorte, nous apprêter à faire un examen renouvelé sur notre discipline religieuse, c'est nous porter dans le vif de la rénovation conciliaire : car l'approfondissement du caractère particulier de notre charisme a élargi la compréhension de nombreux termes et concepts utilisés habituellement dans un sens restreint, comme « consécration », « mission », « communauté », « vœux », « fraternité », « autorité », « formation » etc. ; dans la liste figure celui de « discipline », qui acquiert la signification spirituelle de mettre en pratique, en tant que « disciple » convaincu et fidèle, engagé à le vivre et à le développer, le charisme du Fondateur.

Quel serait alors aujourd'hui le danger de l'« indiscipline » pour un confrère, une communauté, une province, la Congrégation ?

En plus de la non-observance de normes précises de la Règle de vie, par exemple par rapport à la pratique des conseils évangéliques, il faudrait souligner la paresse ou la négligence à assumer les nouvelles orbites conciliaires sur lesquelles nous ont lancés les derniers Chapitres généraux. Car les justifications pour s'excuser de la lenteur à suivre les lignes concrètes de ce renouveau cachent chez celui qui les avance une déficience dans son attitude de « disciple » : il s'est laissé distraire par d'autres curiosités, ou s'est enlisé dans ses habitudes, ou s'est relâché dans la communion mondiale de son propre charisme.

Celui qui assimile les grandes lignes de la rénovation, sanctionnées à présent par la Règle de vie rénovée, témoigne de ses convictions personnelles et communautaires qui se traduisent par une discipline active.

10. Joseph et Marie

Concluons ces réflexions sur la valeur de la discipline religieuse en rappelant l'exemple de Joseph (en la fête de qui j'ai terminé la circulaire) et de Marie, ainsi que le témoignage des apôtres.

Jésus a certes contesté l'observance de la Loi à la manière des pharisiens ; il ne l'a pas supprimée, mais portée à son accomplissement : « Je ne suis pas venu abolir, mais accomplir. Celui qui rejettera un seul de ces petits commandements et qui enseignera aux hommes à faire ainsi, sera déclaré le plus petit dans le Royaume des cieux. Mais celui

qui les observera et les enseignera sera déclaré grand dans le Royaume des cieux. Je vous le déclare : Si votre justice ne surpasse pas celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le Royaume des cieux »⁶⁶.

⁶⁶ Mt 5, 17 ; 19-20

Par conséquent, pas la non-observance ; mais pas non plus l'observance dans une fausse mentalité légaliste. Jésus condamne sévèrement celle-ci chez les pharisiens et les docteurs de la loi : « Malheureux êtes-vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous payez la dîme sur la menthe, le fenouil et le cumin, mais vous avez négligé ce qu'il y a de plus grave dans la Loi : la justice, la miséricorde et la fidélité »⁶⁷.

⁶⁷ Mt 23, 23

La vraie signification de l'observance de la Loi, nous pouvons l'admirer en Joseph et en Marie qui se rendent au temple pour la purification et pour la présentation de leur premier-né⁶⁸. La raison immédiate de ce geste donnée par l'hagiographe est la prescription de la Loi. Mais elle devient, en fait, une médiation providentielle pour faire entrevoir la réalité insondable de la nouvelle Alliance. L'observance de la loi se révèle au service de valeurs supérieures qui font découvrir à Joseph et à Marie tout un panorama de grâce :

⁶⁸ Cf. Lc 2, 22-24

- le mystère du temple et l'inauguration de la nouvelle liturgie ;
- la joie prophétique de Siméon et d'Anne, agréables à Dieu par leur fidélité à la Promesse, qui se mettent à proclamer sa réalisation en une nouvelle Alliance ;
- la mystérieuse perspective sacrificielle dans l'avenir de la vie de Jésus, située dans l'offrande de ce premier-né (le premier-né était considéré comme le mémorial de la libération de

l'esclavage) qui portera l'histoire du salut à son accomplissement ;

- une ultérieure manifestation spéciale d'en-haut pour donner un sens tout particulier à l'existence de Marie et de Joseph choisis pour veiller avec affection et attention sur celui qui serait la lumière des peuples et le but désiré de toute l'aventure humaine si tourmentée.

La lecture méditée de cet événement d'observation de la Loi peut servir à éclairer les nouvelles perspectives de toute la discipline chrétienne. Nous avons rappelé plus haut l'étrange étonnement de certains observateurs contemporains de Jésus qui, à voir les disciples de Jean et ceux des pharisiens faire jeûne alors que les siens ne le faisaient pas, lui en demandaient la raison. Et la réponse parla de la présence de l'Époux⁶⁹ ; c'était l'heure du passage de l'ancienne à la nouvelle Alliance, et « on ne met pas du vin nouveau dans de vieilles outres »⁷⁰.

⁶⁹ Cf. Mc 2, 18 ss

⁷⁰ Mt 9, 17

Dans la nouvelle Alliance, l'obéissance à Dieu et l'exercice de l'ascèse prend un visage nouveau, mais bien plus mobilisateur et radical. Jésus l'a enseigné et l'a vécu personnellement jusqu'à l'effusion de son sang.

Dans la présentation de l'enfant Jésus au temple, tout est vu dans l'orbite d'un sacrifice : il s'offre à Dieu dans une attitude de fils. Son geste comporte nécessairement une position ascétique permanente contre tout égoïsme, qui va au-delà des normes légales, mais les inclut et les sanctifie. Mais il mobilise du même coup les dispositions disciplinaires de tous ceux qui veulent se faire les disciples authentiques de Jésus. L'orbite sacrificielle de la vie chrétienne fait que chacun prend sa croix pour le suivre vraiment.

Les apôtres ont parfaitement compris ce que

signifie dans le concret leur condition de disciples et ont poussé leur témoignage jusqu'au martyre.

Saint Paul a approfondi la nécessité de ce comportement ascétique à cause aussi de la présence en chacun du vieil Adam : nous désirons le bien, mais nous ne l'accomplissons pas ; mais « nous n'avons pas à vivre sous l'emprise de la chair mais de l'Esprit »⁷¹.

⁷¹ Cf. Rm 8, 12

C'est pourquoi l'Apôtre exhorte les fidèles à travailler comme des athlètes qui courent dans le stade ; pour vaincre il faut s'entraîner : « Tous les athlètes à l'entraînement s'imposent une discipline sévère ; ils le font pour gagner une couronne de laurier qui va se faner, et nous, pour une couronne qui ne se fane pas. Moi, si je cours, ce n'est pas sans fixer le but ; si je fais de la lutte, ce n'est pas en frappant dans le vide. Mais je traite durement mon corps, et je le réduis en esclavage, pour ne pas être moi-même disqualifié après avoir annoncé aux autres la Bonne Nouvelle »⁷².

⁷² 1 Co 9, 25-27

Dans la vie de l'Église, cette conduite a toujours été vivante. En particulier dans l'expérience pluriséculaire de la vie religieuse, la pratique de l'ascèse, confirmée expressément par une Règle de vie adaptée à chaque charisme, est un aspect constitutif de la marche à la suite du Christ. La valeur et l'importance de l'observance n'est pas à calculer à la mesure du péché, mais à celle de la cohérence du disciple qui aime. Les Constitutions rénovées ne se terminent plus, comme autrefois, par un article consacré à déclarer, avec une préoccupation légale discutable, que « ces Constitutions n'obligent pas sous peine de péché », mais elles soulignent l'« alliance » concrète de la profession et ses exigences de fidélité. L'alliance implique, de la part de Dieu, le don de la grâce de

la consécration ; elle donne la force qui rend possible la pratique intégrale de la Règle de vie. Et, de la part du consacré, elle comporte l'offrande totale de soi, non simplement en émettant les vœux, mais en assumant globalement tout le projet évangélique de notre Fondateur. C'est à bon droit que le texte de la Règle se termine maintenant comme suit : « Nous méditons (les Constitutions) dans la foi et nous nous engageons à les pratiquer : elles sont pour nous, disciples du Seigneur, un chemin qui conduit à l'Amour »⁷³.

⁷³ Const 196

Elle est une voie expérimentée par beaucoup de saints confrères et authentifiée par l'autorité spécifique du Siège Apostolique.

Que l'Esprit du Seigneur nous aide à comprendre tout le renouveau apporté par le Concile Vatican II dans le domaine de la vie religieuse aujourd'hui ; il sera certainement approfondi et relancé par le prochain Synode ordinaire d'octobre.

Que l'invitation de cette circulaire à réfléchir sur la discipline religieuse nous porte à un engagement plus sérieux, à une coresponsabilité plus consciente et à une communion de vie plus joyeuse.

Que la sollicitude maternelle de Marie Auxiliatrice nous obtienne de renforcer l'alliance spéciale que nous avons avec le Seigneur, et nous rende plus cohérents et plus généreux dans la pratique de l'ascèse salésienne.

Un salut cordial à tous et union de prières.
Cordialement en Don Bosco,

Don F. Viganò